



www.sante-environnement-jura.fr

LA LETTRE

N° 2024 13

9 AVRIL 2024

AMIENS : UNE AVANCEE CONSIDERABLE AVEC UNE CONSULTATION PESTICIDES ET PATHOLOGIES PEDIATRIQUES.

C'est inédit en France. Le CHU d'Amiens a mis en place un dispositif qui vise à faire reconnaître l'exposition des parents d'un enfant malade, aux pesticides afin qu'ils puissent prétendre à une indemnisation.

Le Docteur Sylvain CHAMOT, à l'origine de ce dispositif explique « **vouloir faire valoir les droits des agriculteurs qui sont d'abord des victimes ainsi que leurs enfants** ».

Dans ce dispositif, outre les constats médicaux réalisés, les parents remplissent des questionnaires permettant d'établir si la mère a été exposée aux pesticides pendant sa grossesse ou si le père l'a été dans les six mois précédant la naissance.

L'idée de créer cette consultation lui est venue après avoir constaté le très faible nombre de dossiers déposés au Fonds d'indemnisation des victimes des pesticides (FIVP). En passant il faut bien voir que la création de ce fonds valide le danger des pesticides. Mais depuis sa création en 2020, seules dix-sept demandes ont été effectuées sur toute la France. Ceci, alors que rien que pour la Picardie, le docteur CHAMOT évalue à une centaine le nombre d'enfants concernés. Comment justifier cet écart ?

La jeunesse de ce fonds peut l'expliquer en partie, mais il faut sans doute se tourner du côté du manque d'informations auprès des agriculteurs ainsi qu'auprès des médecins. Ce sont ces derniers qui

peuvent adresser des patients à la consultation du CHU d'AMIENS. Antoine LAMBERT président de l'association Phyto-Victimes pointent également le manque d'informations sur l'existence de ce fonds dans la presse agricole. Cette presse agricole émanant en grande partie de la FNSEA, est certes gênée aux entournures car faire une telle information s'est reconnaître le danger des pesticides et admettre qu'ils sont responsables de certaines maladies. Ceci alors que l'ancienne Présidente de la FNSEA, Madame LAMBERT claironne à qui veut l'entendre qu'il n'a pas été prouvé qu'un lien existe entre les maladies et l'utilisation des pesticides. C'est nier toutes les études scientifiques qui montrent avec constance, un lien entre l'exposition aux pesticides et la déclaration de certaines maladies. Evidemment, contrairement à la contamination par un virus qui déclenche une maladie dans l'immédiat, la déclaration de la maladie avec les pesticides et les perturbateurs endocriniens peut se faire des années, voire des dizaines d'années plus tard. C'est donc beaucoup plus difficile de montrer le lien de cause à effet avec ces substances.

Voilà en quoi cette consultation au CHU d'AMIENS, peut permettre de passer outre ces difficultés en liant activité médicale et activité épidémiologique. A quand la généralisation de ce dispositif sur tout le territoire national ?

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com

Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association